

-Date(s) de la RÉSERVATION :

Du/...../..... au/...../.....

- Au nom de :

- Adresse :

- N° de téléphone :

- Nature de la manifestation :

- Salle demandée pour personnes environ

(Capacité maximale : 100 personnes)

-Date de la demande :

Le locataire s'engage à respecter le règlement des salles, le matériel de la salle et les différents versements (caution et solde).

Il s'engage à donner une attestation d'assurance responsabilité civile au nom du locataire précisant la salle et les dates de location.

À Bracieux, le.....

« Lu et approuvé »

Le locataire,



Mairie de BRACIEUX
11 place de l'Hôtel de
Ville
41250 BRACIEUX



Tél. : 02.54.46.42.37

Courrier électronique : contact@bracieux.fr

SALLE DES FÊTES

7, Impasse de la Tréfilerie - 41250 BRACIEUX

TARIFS 2024

Salle des fêtes			
(Capacité 100 personnes) Location du vendredi 17h au Lundi 9h			
Braciens		habitants communes extérieures	
Été (1er avril au 31 octobre)	435,00 €	Été (1er avril au 31 octobre)	660,00 €
Hiver (1er novembre au 31 mars)	490,00 €	Hiver (1er novembre au 31 mars)	750,00 €
Compris dans le tarif :		Arrhes (demandées pour la confirmation de la réservation)	100,00 €
Non compris dans le tarif :		Caution (rendue après la location si l'état des lieux ne fait apparaître aucune dégradation)	100,00 €

RÈGLEMENT

CONDITIONS

Les locations sont effectuées dans les conditions suivantes :

1°) La réservation est effective dès que vous rendez le contrat de location signé, accompagné de :

- *Des arrhes de 100 euros par chèque* (*),
- *Du solde de la location par chèque* (*),
- *D'une caution de 100 euros par chèque* (*),
- *D'une attestation d'assurance responsabilité civile notifiant la date de réservation et le nom de la salle.*

2°) les clés vous sont remises le **vendredi** directement sur ce site pendant l'état des lieux d'entrée

3°) après la manifestation un rendez-vous vous sera fixé à la salle le lundi matin, pour l'état des lieux de sortie,

RESPONSABILITÉ

La Mairie ne connaît que la personne qui a signé le contrat de location et à qui elle confie les clés.

Les clés remises sont : La clés de la salle et La clé de la cuisine (porte extérieure)
Le code de la barrière pour l'accès en véhicule à la salle (PMR) et le dépôt de matériel pour l'aménagement de la salle.

→ Pour le stationnement des véhicules, il faut utiliser les parkings prévus à cet effet dans Bracieux (Place Jardel, places stationnements autour de l'hôtel de ville ...)

Les clés sont à remettre après nettoyage du matériel, des locaux et état des lieux effectué sur place avec le responsable.

UTILISATION DE LA SALLE

1. Pour la fixation des décors, fils électriques ou autres, il est interdit d'employer des pointes, des épingles de signalisation etc.... **Seul le ruban adhésif est autorisé. Tout devra être enlevé après la manifestation.**
2. Si du vin ou du jus de fruit est renversé sur les murs ou le sol, un essuyage immédiat évite que les tâches ne pénètrent.
3. Les locataires doivent se munir de sacs poubelles.
4. **Il est interdit de faire du bruit après 2 h du matin.**

(*) : Chèque à l'ordre du Trésor Public

NETTOYAGE

LA SALLE :

- Tous les décors, papiers, ficelles... seront enlevés,
- Les cendriers seront vidés (attention d'éteindre tous les mégots),
- Les sacs poubelle fermés seront déposés dans les containers prévus à cet effet,
- L'ensemble des salles sera soigneusement balayé,
- Les sanitaires seront nettoyés et les chasses d'eau seront tirées.

RANGEMENT DU MATÉRIEL

CHAISES : Faire des piles de 12 chaises dans la petite salle.

TABLES Nettoyer le dessus des tables ou des plateaux.

CUISINE :

- Enlever toutes les miettes et débris dans le four et sur la cuisinière,
- Laver les tables avec une éponge,
- Ne pas oublier de vider la chambre froide,
- Laisser l'évier propre,
- Remettre balais, balayettes, pelles, seaux et serpillières à l'endroit où ils étaient.

LORSQUE TOUT EST FINI

- Éteindre toutes les lumières
- Fermer toutes les portes extérieures à clé.

-REMISE DES CLES PAR LE SERVICE TECHNIQUE :

Le Vendredi à 16h45.

-RETOUR DES CLÉS APRÈS ÉTATS DES LIEUX

Le lundi à 9h.